

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
-
Liberté - Egalité - Fraternité
-

ARRÊTÉ DU MAIRE

Membres désignés à la commission administrative du CCAS

Le Maire de la commune d'Hébecourt,

**Vu le Code de la famille et de l'action sociale, et notamment l'article 138 ;
Vu le décret n°95-562 du 6 mai 1995 modifié par le décret n° 2000-6 du 4 janvier 2000 relatif aux centres communaux d'action sociale, et notamment l'article 11 ;
Vu la délibération du conseil municipal en date du 02 avril 2006 fixant le nombre des membres du conseil d'administration ;
Vu les dispositions du code de la famille et de l'aide sociale et notamment ses articles 136 à 140, visant l'organisation, les attributions et fonctionnements des centres communaux d'action sociale ;**

ARRETE

Article 1 : Les personnes dont les noms suivent, sont nommées jusqu'à la fin du mandat des élus municipaux, membres du **conseil d'administration du centre communal d'action sociale** :

- Marie-José BOCOURT ;
- Nathalie COUEDEL ;
- Stéphanie DUPRÉ ;
- Jean-Louis HAPPE.

Article 2 : Une ampliation du présent arrêté sera transmise, pour enregistrement, à Monsieur le Préfet du département de la Somme.

Fait à Hébecourt, le 07 avril 2026,

**Le Maire,
Dominique HESDIN.**

